



Formulaire à retourner au moins **une semaine avant la manifestation** soit par voie postale soit par mail : [f.dubois@vivy.fr](mailto:f.dubois@vivy.fr)

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Je soussigné(e) :

NOM, Prénom du demandeur : .....

agissant en qualité de : .....

pour l'association / société (nom et adresse) : .....

.....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons temporaire relevant des groupes 1 et 3 de la classification officielle des boissons<sup>1</sup>.

à (adresse complète) : .....

.....

Le .....

de ..... H ..... à ..... H.....

à l'occasion de la manifestation publique suivante : .....

.....

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le .....

Signature du demandeur :	Avis de l' élu référent : .....
	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
	Date :
	Visa :

**☞ Conformément à la réglementation en vigueur, les organisateurs ont l'obligation de refuser la vente d'alcool aux mineurs et aux personnes en état d'ivresse.**

<sup>1</sup> - **boissons du premier groupe** : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;  
- **boissons du troisième groupe** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.